

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 130

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 31 janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.